



Charte du réseau Sentinelles de la mer Occitanie

La présente charte d'engagement moral a pour objectif de définir les valeurs partagées au sein du réseau régional de sciences participatives en mer, lagunes et littoral « Sentinelles de la mer Occitanie ». Elle est destinée à toutes les structures souhaitant adhérer au réseau comme les porteurs des projets en sciences participatives, les collectivités ou les gestionnaires.

1. AVANT PROPOS

La dynamique des sciences participatives est de plus en plus forte tant sur le milieu terrestre que sur le milieu marin et littoral. De nombreux projets émergent alors avec des thématiques diverses et souvent sur les mêmes territoires d'action. Un besoin de pouvoir échanger entre les acteurs des sciences participatives et de mutualiser les moyens se fait ressentir, particulièrement en milieu marin, lagunaire et littoral. Des réseaux existent d'ores et déjà pour les projets en milieu terrestres comme Vigie-Nature ou encore Tela Botanica. Le réseau national Vigie-Mer (volet du programme national 65 Millions d'Observateurs (65MO) a été créé en 2017 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce collectif d'acteurs porte et accompagne les programmes et outils de sciences participatives en milieu marin, assurant l'animation de ceux-ci et / ou valorisant les données qui en sont issues. En 2015, le CPIE Bassin de Thau (CPIE BT), fort de l'expérience de coordination de trois projets de sciences participatives, propose alors d'initier la dynamique en animant un véritable réseau relais de sciences participatives en milieu marin, lagunaire et littoral dans la région Occitanie, en concertation avec le réseau national Vigie-Mer et 65MO.

Sentinelles de la mer Occitanie met donc aujourd'hui en réseau les projets de sciences participatives marins, lagunaires et littoraux sur la façade occitane. Il se veut une plateforme d'échanges entre les porteurs de projets, les gestionnaires et les citoyens pour la création de savoirs scientifiques tout en mutualisant les énergies et les compétences.

La présente **charte d'engagement moral** s'adresse à tous les structures partageant les mêmes valeurs et souhaitant intégrer le réseau. Les porteurs de projets en sciences participatives, les collectivités et les gestionnaires sont donc invités à participer au réseau via la signature de cette charte des valeurs partagées dans une démarche collaborative pour avancer ensemble dans la même dynamique.





2. LES VALEURS DU RESEAU

Existence d'une communauté

Tous les acteurs des sciences participatives en mer, lagunes et littoral en Occitanie (les gestionnaires, les collectivités, les porteurs de projets, les scientifiques, les associations, les clubs...) font tous partie d'une communauté pour la protection et valorisation de ces milieux.

Citoyenneté et pouvoir d'agir

Les sciences participatives émanent de la démarche citoyenne. Chaque observateur, quel qu'il soit, a désormais la capacité d'agir en faveur de la meilleure connaissance et la préservation de son environnement. En s'impliquant dans le réseau il se retrouve à plusieurs niveaux : dans l'action, la participation, la sensibilisation et la recherche autour des sciences participatives. Il devient ainsi un précieux ambassadeur pour la connaissance et la protection des milieux.

Respect de l'environnement

Les actions réalisées au sein du réseau Sentinelles de la mer Occitanie sont menées d'une manière à réduire au maximum l'impact environnemental lié à l'activité et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lien science-société

Les sciences peuvent parfois paraître comme un domaine inaccessible aux publics non scientifiques. Les sciences participatives à contrario, sont un domaine d'échanges, de partage de ressources et de réflexion entre les scientifiques et la société pour permettre à chacun de contribuer à la création et la compréhension des savoirs scientifiques.

Lien science-gestion

Les observations issues des sciences participatives peuvent contribuer à la meilleure connaissance des espèces et des espaces naturels. Les gestionnaires et les collectivités partenaires du réseau peuvent apporter des connaissances sur les espaces gérés et être moteur des actions en lien avec la gestion du territoire.

Equité des structures

Toutes les structures partenaires qui portent un projet de sciences participatives sont mises au même pied d'égalité au sein du réseau. La présentation des différents projets se fait d'une manière neutre, laissant à l'observateur le choix du programme qui correspond à son observation et à ces propres critères de sélection.





Objectivité et transparence

Les porteurs de projets en sciences participatives signataires de la charte s'engagent dans une démarche d'objectivité et de transparence quant à leurs projets et leurs structures. Ils communiquent objectivement et explicitement les finalités des données recueillies, les objectifs du projet, la méthodologie appliquée et les résultats attendus.

Amélioration continue

C'est le moteur de la vie du réseau. Les adhérents ont la possibilité d'échanger les uns les autres pour gagner en qualité, que cela concerne les porteurs de projets ou les autres structures désirant plus d'impliquer dans les sciences participatives. Le porteur de projet évalue régulièrement son projet au regard des objectifs fixés et des résultats obtenus, dans un souci d'amélioration continue des outils et des méthodes.

Accessibilité du protocole

Le protocole de collecte d'information en sciences participatives se doit être le plus accessible possible. Pour des protocoles spécifiques, des outils d'accompagnement, d'identification ou de formation devront être proposés aux contributeurs.

Valorisation de la participation des observateurs

Le retour à l'observateur est indispensable pour mobiliser et fidéliser les bénévoles. Le porteur de projet en sciences participatives réalise des retours aux observateurs sur les résultats du projet et les porte à connaissance au sein du réseau.

Transmission de données

Les porteurs de projets en sciences participatives s'engagent à partager ou à étudier les demandes de transmission des données recueillies aux partenaires publics tels que le MNHN, INPN, les gestionnaires des sites protégés etc., pour des fins de meilleures connaissances ou de gestion (avec des points de vigilance sur la transmission des données sensibles).

Participation à la vie du réseau

Tous les partenaires s'engagent à faire vivre le réseau régional dans une démarche participative, bienveillante et constructive.